

L'AFM (Association Française du Marketing) en partenariat avec la CCMP
(Centrale des Cas et Médias Pédagogiques)



REGLEMENT du Prix AFM-CCMP

Meilleur cas pédagogique en Marketing 2025

ARTICLE 1 - OBJET

L'Association Française du Marketing ainsi que la CCIP au titre de son service « CCMP » organisent en partenariat le Prix AFM-CCMP de la Meilleure Etude de Cas Marketing.

ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DU PRIX

Le prix AFM-CCMP est destiné à récompenser, chaque année, **une étude de cas en marketing** consacrée à une analyse innovante, originale et contributive. Le cas vise à illustrer des concepts du marketing et à les appliquer au cas d'une entreprise/association.

Critères d'attribution du prix

1. Caractère original, **responsable**, innovant et contributif par rapport aux produits existants
2. Caractère innovant du dispositif d'apprentissage,
3. Apport conceptuel et importance du thème pour l'enseignement
4. Importance managériale (pratiques essentielles du marketing)
5. Ergonomie, caractère clé en main, **facilité d'appropriation**
6. **Précision du contexte de mise en œuvre (public cible, formation, modules, nombres d'étudiants, dates)**
7. Multiplicité et pertinence des supports
8. Cohérence de la démarche pédagogique préconisée par rapport aux niveaux des publics cibles
9. Cohérence, facilité d'accès, clarté, articulation du plan du cas, bonne adaptation par rapport au(x) problématique(s) posée(s)
10. Réalisation du cas à partir d'une entreprise réelle autorisant l'usage de données internes
11. Potentiel d'adhésion par les étudiants, **questionnaire de feedback des étudiants sur les apports du cas pour leur apprentissage.**

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour l'édition 2025, **peuvent participer les cas déposés et/ou publiés à la CCMP en 2024 ou bien les cas en marketing non déposés.** Une seule candidature est autorisée par auteur. Le cas peut être écrit en français ou en anglais.

Les auteurs s'engagent à obtenir l'autorisation formelle de toutes les parties prenantes (entreprise concernée par le cas mais aussi le paneliste, le cas échéant) avant la soumission.

Les supports fournis lors de la soumission doivent être parfaitement anonymes (nom du fichier, contenu, etc.).

Tout candidat ne peut se présenter qu'à un seul prix de l'AFM (prix du meilleur cas pédagogique ou prix de l'innovation pédagogique) par an. Il conviendra donc de déposer le dossier de candidature soit pour le prix de l'innovation pédagogique, soit pour le prix du cas pédagogique.

ARTICLE 4 – JURY ET SÉLECTION DU PRIX

Le Président du prix assure la procédure de sélection. En 2025, il s'agit de Anne-Céline GINOUX. Chaque cas est envoyé à deux enseignants-chercheurs pour une évaluation (en anonyme) selon une grille de critères. Les trois cas ayant obtenu les meilleures évaluations concourent à la phase finale. Le prix est ensuite attribué par un jury composé par le Président, en accord avec le bureau de l'AFM. Chaque membre de la procédure de sélection s'engage à ne pas participer à la sélection en cas de conflit d'intérêt.

ARTICLE 5 – CALENDRIER ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats au prix doivent envoyer le dossier de candidature à Anne-Céline GINOUX (anneceline.ginoux@idrac-bs.fr) avant le **25 janvier 2025**.

La remise du prix à l'auteur et, le cas échéant, à l'établissement d'enseignement concerné, aura lieu durant le congrès de l'AFM (mai 2025). Une remise de prix sera aussi organisée à l'occasion de la remise de l'ensemble des prix de la CCMP.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION ET DIFFUSION DU CAS PRIME PAR LA CCMP

Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) à être membres de l'AFM.

Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) à accepter d'être associé(s) à la communication des organisateurs dans le cadre de tout événement lié à la promotion du prix.

Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) aussi à accepter que le cas primé soit diffusé par la CCMP suivant un contrat éditorial qui lui/leur sera proposé et le règlement appliqué par la CCMP pour la diffusion des cas.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.



En partenariat avec la **CCMP** (*Centrale des Cas et Médias Pédagogiques*)

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025

Prix AFM-CCMP du

Meilleur cas pédagogique en Marketing

Vous souhaitez déposer votre Etude de Cas, merci de compléter ce dossier et de le renvoyer avec votre étude de cas, la note pédagogique et les annexes éventuelles à Anne-Céline GINOUX **avant le 25 janvier 2025** : anneceline.ginoux@idrac-bs.fr

CONTACT

NOM Prénom :

Tél :

Email :

ÉTUDE DE CAS

TITRE DU CAS :

NOM DES AUTEURS :

DATE DE DÉPOT à la CCMP (le cas échéant) :

Mots clés :
